Camping Les Arches ****

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

1/ OBJET DU CONCOURS

Permettre aux participants, photographes amateurs majeurs, de s'exprimer au travers d'une photographie représentant au mieux les vacances au Camping les Arches****.

2/ THÈME DES PHOTOS

Les photos auront pour thème « Miam ! » et, de préférence, doivent être composées d'éléments identifiables du Camping les Arches****.

3/ CATÉGORIES

Le concours comprend une catégorie de participants : adultes à partir de 18 ans.

4/ DURÉE DU CONCOURS

Le concours est ouvert à compter du 9 octobre 2026 avec une date limite de dépôt des photographies fixée au 13 décembre 2026 à 18h. L'annonce des gagnants se fera le 26 janvier 2027.

5/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous à partir de 18 ans.

6/ MODALITÉS DE PARTICIPATION

Chaque participant doit obligatoirement présenter **une** (1) photographie en format numérique JPG, JPEG, PNG. Les photographies doivent être envoyées à info@camping-les-arches.com en mentionnant la participation au concours « Miam ! ».

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. (Cf article 11)

7/ JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Un jury est constitué pour sélectionner les photographies. Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme.

À ce titre, **aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les photos**. Les critères de sélection seront le respect du thème, la qualité artistique, l'originalité. Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème du concours, le règlement du concours, ou encore qu'il juge inappropriée.

La publication des photos sera faite au plus tard le 15 décembre 2026 à 18h, sur la page Facebook https://www.facebook.com/camping.arches07.

8/ PRIX ET RÉCOMPENSES

Les photos des lauréats seront exposées au Camping les Arches****. Le jury récompensera les trois photos qui auront récolté le plus de réactions sur FACEBOOK (quelle que soit la réaction 👍❤️😆😮😢😡 positive ou négative).
Les prix seront annoncés lors des résultats le 26 janvier 2027.

9/ RESPONSABILITÉS ET DROITS PHOTOGRAPHIQUES

La participation au concours entraîne la cession des droits d'utilisation de leur cliché au bénéfice du Camping les Arches**** pour une durée de 20 ans à compter de la proclamation des résultats. La cession des droits induit notamment le droit de reproduction et d'utilisation. Le crédit de l'auteur sera joint à la photo et pourra être mentionné sur le site internet, dans une exposition, dans la presse locale ou tout autre support de communication sauf si l'auteur demande expressément à ne pas l'être. Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur la photo présentée. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent. Les participants garantissent, en outre, que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et des lieux privés photographiés. Le réseau social, quel qu'il soit, n'est pas responsable du concours, il ne gère pas ni ne parraine le concours.

Le Camping les Arches**** décline toute responsabilité concernant les réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photos ou images envoyées. Le Camping les Arches**** se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et/ou d'en modifier ses modalités après information des participants si les circonstances l'exigent. Le règlement sera actualisé et mis à jour au besoin.

10/ ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est accessible dans sa totalité sur le site https://www.camping-les-arches.com/. La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat.

11/ INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés ». Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants au concours disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Tout joueur ayant déposé ses coordonnées peut à tout moment extraire son nom du fichier sur demande écrite. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à info@camping-les-arches.com.

12/ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour tout complément d'information, merci de contacter le Camping les Arches au 04 75 36 75 19 (du lundi au vendredi de 9h à 17h) ou par e-mail à info@camping-les-arches.com.